

<https://www.laicite-aujourd'hui.fr/?Debat-JM-Blanquer-P-Weil>



# Débat JM. Blanquer - P. Weil

- NOS TRAVAUX -



Date de mise en ligne : samedi 29 mai 2021

---

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

---

Après 7 mois d'arrêt, nous avons repris nos travaux le 26 mai 2021.

### Sujet du jour :

Etude du débat, publié par l'Obs le 16 mai, entre **JM. Blanquer**, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et **P. Weil**, historien



### . . . . . OU VA LA LAICITE ?

L'article :



### Extraits des débats : remarques et commentaires

Il apparaît de bout en bout que c'est presque uniquement l'Islam et l'islamisme qui sous-tendent les propos des 2 interviewés. Rappel a été fait que toute loi de notre République se doit, sous peine d'être retoquée par le Conseil constitutionnel, d'avoir un caractère universel.

JMB avance l'argument d' « humiliation » : peut-on créer de la loi sur le ressenti supposé d'une personne ? Plus généralement, est-il judicieux qu'une loi soit édictée dans l'émotion d'une situation, d'un fait ou d'un acte délictueux ? Les lois ne s'accommodent pas de l'air du temps.

P.W., membre de la commission Stasi, précise sciemment ce qui a mené à la loi de 2004 : la commission a entendu les pressions exercées en particulier sur les jeunes filles, a souhaité les combattre. Le moyen choisi : l'interdit de port de signes ostentatoires à l'école.

L'enseignement du fait religieux : question récurrente : au-delà de ce qui existe déjà, sur quels horaires ? Jusqu'où ? Par qui ? S'il était étendu, une sérieuse formation des enseignants serait hautement nécessaire.

*Note au passage : l'évolution des ELCO (1977 : enseignement en langue et culture d'origine) en EILE (2020 : enseignements internationaux de langue étrangère) : de la carte blanche, ou presque, pour les pays d'origine des élèves scolarisés, au cadre républicain imposé aux EILE.*

### - La formulation de certaines questions par les journalistes :

« Mais pour de nombreux militants de la laïcité, il s'agit d'un mouvement politique et social visant à **séculariser l'espace public** » : mis à part le RN (*qui n'est pas laïque*), qui peut bien proposer cela ?

« On éduque **contre** la loi des pères et des pairs ». L'éducation dont l'école de la République a la charge -EMC- est

encadrée ; elle fait découvrir à l'élève que le monde en général peut être autre que celui de sa sphère familiale ou de son environnement habituel. Pour ce faire ne seront utilisés que des éléments reconnus comme universels.

« Les **mères** accompagnatrices et le voile » (Le statut de mère, *et encore moins de maman*, n'a pas sa place dans la situation d'accompagnant). La femme sollicitée par l'enseignante et qui souhaite afficher son option spirituelle en portant le voile à cette occasion, supporterait-elle qu'une seconde accompagnatrice arbore elle aussi sur ses vêtements son option spirituelle : « Je pense que Dieu n'existe pas » ? A quand un statut d'accompagnant de sortie scolaire qui soit dans la droite ligne des circulaires Jean Zay : pas de politique, pas de commerce, pas d'acte religieux à l'école ? La paix doit régner à l'intérieur de tous les établissements d'enseignement. Les conflits ont assez duré. Propositions : détacher du personnel municipal, créer des emplois ad hoc ... Ceci n'empêche en rien ces mêmes femmes voilées de participer aux conseils d'écoles, aux fêtes en dehors des horaires scolaires ...

« ... la loi de 1905 n'avait pas **réponse à tout** en matière de laïcité ». Heureusement, sinon nous serions sous l'emprise d'un dogme ou d'une dictature de type clérical. Elle a quand même réponse à bien plus de choses que nos élus le pensent généralement.

### - Les surprises :

Voir P.W. vouloir décliner la philosophie de la laïcité à partir du droit, alors qu'elle le précède !

Voir l'historien reprendre le ministre qui s'est exprimé en tant que de citoyen.

Voir JMB avancer le critère de l'espace en sortie scolaire pour mettre de côté la loi générale qui protège l'enfant !

Le souci de P.W. de cloisonner le débat : il refuse de parler de communautarisme dans un débat sur la laïcité !

- **La redécouverte de l'article 35** de la loi de Séparation : les réponses des ministres sollicités sont choquantes. L'article existe et a toute son actualité. Pourquoi ne pas s'y appuyer chaque fois que cela s'avère nécessaire (*l'affaire S. Paty a été évoquée*) ? La question du séparatisme n'est-elle pas à l'ordre du jour ?

- L'immixtion de l'autorité préfectorale dans l'organisation des associations culturelles (*et d'autres*) : c'est bien contraire à l'esprit qui a animé les penseurs de la loi de 1905.

...



Une bonne révision de rentrée qui s'est ajoutée au plaisir de se retrouver pour débattre.

*"Faire vivre et promouvoir la laïcité", rappelle notre logo.*

.

